



Spécialités : Toutes

## LES STATISTIQUES

Création aout 2020



Les statistiques sont accessibles par le menu « Outils-statistiques », puis :

- Chiffre d'affaires par caisse
- Chiffre d'affaires par organisme complémentaire
- Chiffre d'affaires par prescripteur
- Nombres d'actes par prescripteur
- Nombres d'actes par mois
- Nombres d'actes par organisme de gestion
- Nombres d'actes cumulés par mois
- Bilan d'activité

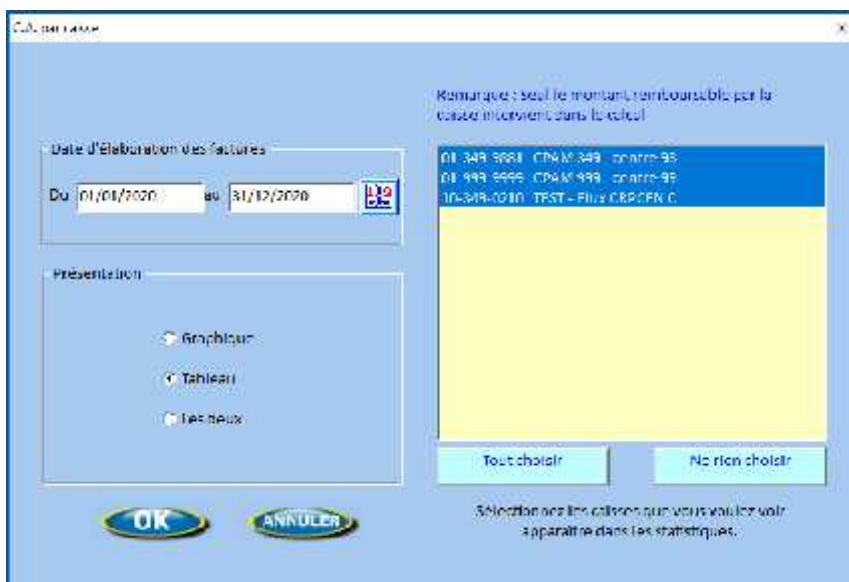
Les calculs sont effectués par rapport au professionnel courant indiqué dans la barre de menu. Ainsi, si le professionnel courant est un professionnel de santé (docteur, infirmier), le logiciel prend en compte uniquement les factures ou les actes du professionnel sélectionné. Par contre si le professionnel courant est un centre de santé, le logiciel prend en compte toutes les factures ou tous les actes des professionnels rattachés au centre de santé.

Il est possible de basculer rapidement d'un professionnel de santé à l'autre de la manière suivante :

- Choisir une statistique et saisir les paramètres
- Afficher la fenêtre de résultat
- Choisir un autre professionnel dans le menu professionnel courant (sans fermer la fenêtre de résultat)
- Cliquer sur le bouton « paramètre » puis « OK » (sans fermer la fenêtre de résultat)

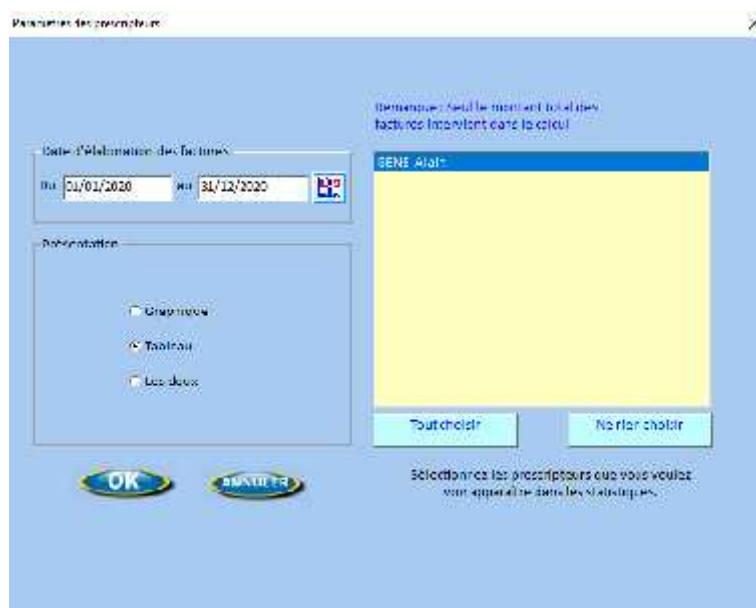
## Chiffre d'affaires par caisse

Cette statistique utilise la date de la facture et la part "caisse" de la facture. Les factures à l'état "saisies" ne sont pas prises en compte.



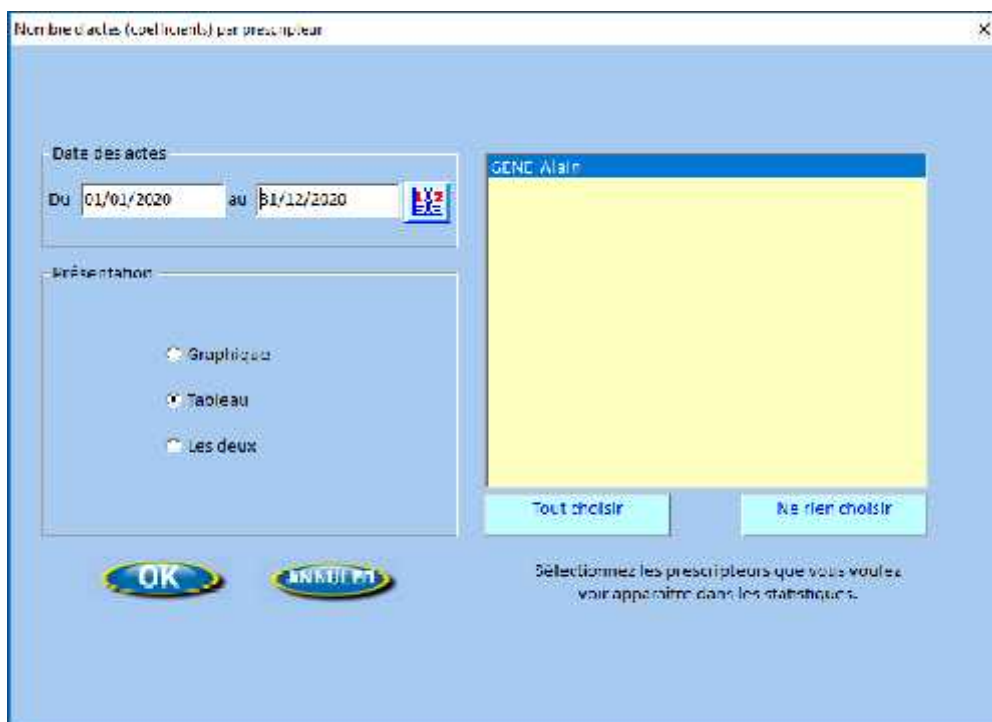
## Chiffre d'affaires par organisme complémentaire

Cette statistique utilise la date de la facture et la part "complémentaire" de la facture. Les factures à l'état "Saisies" ne sont pas prises en compte



## Chiffre d'affaires par prescripteur

Cette statistique utilise la date de la facture et le montant total de la facture. Les factures à l'état "Saisies" ne sont pas prises en compte. Cette statistique peut être utilisée uniquement pour les factures réalisées par les auxiliaires médicaux (factures nécessitant une prescription établie par un médecin)



Remarque : pour une même période les 3 statistiques ci-dessus ne peuvent pas donner le même total car elles travaillent sur des parts différentes.

## Nombres d'actes par prescripteur

Cette statistique peut être utilisée uniquement pour les factures réalisées par les auxiliaires médicaux (factures nécessitant une prescription établie par un médecin). Elle fait la somme des coefficients des actes en se basant sur la date des actes et non pas sur la date des factures. La somme des coefficients est effectuée prescripteur par prescripteur

Exemple : 1 AMI 5 du 02/01/10 + 1 AMI 5 du 03/01/10 donneront 10 actes (coefficient 5 + coefficient 5)

Remarque : Cette statistique ne prend pas en compte les indemnités de déplacements forfaitaires, les indemnités kilométriques, les majorations de nuit ou jour férié.

## Nombres d'actes par mois, par organisme de gestion et nombres d'actes cumulés par mois

Ces 3 statistiques travaillent sur les factures réalisées par des infirmières (actes en AMI ou AIS). Elles font la somme des coefficients des actes en se basant sur la date des actes et non pas sur la date des factures.

Suivant la statistique choisie, la somme des coefficients est effectuée

- mois par mois
- cumulés mois par mois
- organisme de gestion par organisme de gestion.

Exemple : 1 AMI 5 du 02/01/10 + 1 AMI 5 du 03/01/10 donneront 10 actes (coefficient 5 + coefficient 5)

Remarque : Cette statistique ne prend pas en compte les indemnités de déplacements forfaitaires, les indemnités kilométriques, les majorations de nuit ou jour férié.

### Bilan d'activité

Cette statistique travaille sur la date des actes et non pas sur la date des factures. Elle permet d'obtenir le nombre d'actes regroupé par nature, coefficient et par prix.



Exemple : une facture datée du 10/01/10 et contenant des actes de décembre 2009 et janvier 2010. Si on interroge le bilan d'activité de janvier 2010, seul les actes de janvier 2010 seront pris en compte. Les actes de décembre 2009 n'apparaîtront dans le bilan d'activité bien que la facture soit datée du 10 janvier 2010.

Par défaut les factures à l'état "Saisies" ne sont pas prises en compte. Si vous souhaitez les prendre en compte il faut cocher la case « *Prendre en compte les actes non facturés* »

6

Vous pouvez afficher le bilan d'activité pour un ou plusieurs secteurs en utilisant le bouton choisir. Il faut au préalable affecter un secteur dans la fiche des patients. Par défaut le bilan est calculé pour tous les secteurs.

Pour les centres de santé, il est également possible de choisir une provenance (ville, hôpital, clinique, maison de retraite, HAD) ou une spécialité (dans le cas d'un centre polyvalent). La provenance du patient doit être au préalable enregistrée dans la prescription.